



**ALLIANCE
AGRICONGO**

**Plaidoyer pour le renforcement du Fonds National
de Microfinance (FNM) et sa mise en place dans
toutes les provinces**



**Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**



Mars 2016

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	2
I. PRESENTATION DE LA CONAPAC.....	3
II. RESUME	4
III. INTRODUCTION	5
IV. CONTEXTE.....	5
V. ETAT DE LIEUX : CE QUI A ETE OBSERVE / FAIT (METHODOLOGIE)	6
VI. LA QUESTION PRINCIPALE : LE(S) PROBLEMES QUE LES PAYSANS VEULENT RESOUDRE	8
VII. PISTES DE SOLUTION : LA (LES) SOLUTION(S) A PROPOSER	9
LES SOLUTIONS EN DETAILS : « ce qui est proposé à être décidé et à être fait »	9
VIII. CONCLUSIONS (impacts potentiels)	10
IX. ETAPES POUR LE SUIVI.....	10
X. Annexe 1 : Cartographie des acteurs	11
XI. Annexe 2 : Processus de collecte des données	13

I. PRESENTATION DE LA CONAPAC

La CONAPAC est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée conformément à la Loi n° 004/2001 du 21 juillet 2001. Elle a comme vision de contribuer à l'avènement d'un « monde paysan solidaire, professionnel et prospère ». Sa mission est de représenter et défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles congolais afin de leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

La CONAPAC s'assigne comme objectifs principaux : défendre et promouvoir les intérêts des producteurs agricoles, informer les producteurs agricoles pour leur permettre de mieux valoriser leur métier, accompagner la structuration du monde paysan suivant les intérêts spécifiques de chaque catégorie de producteurs agricoles, ainsi que promouvoir et veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations membres.

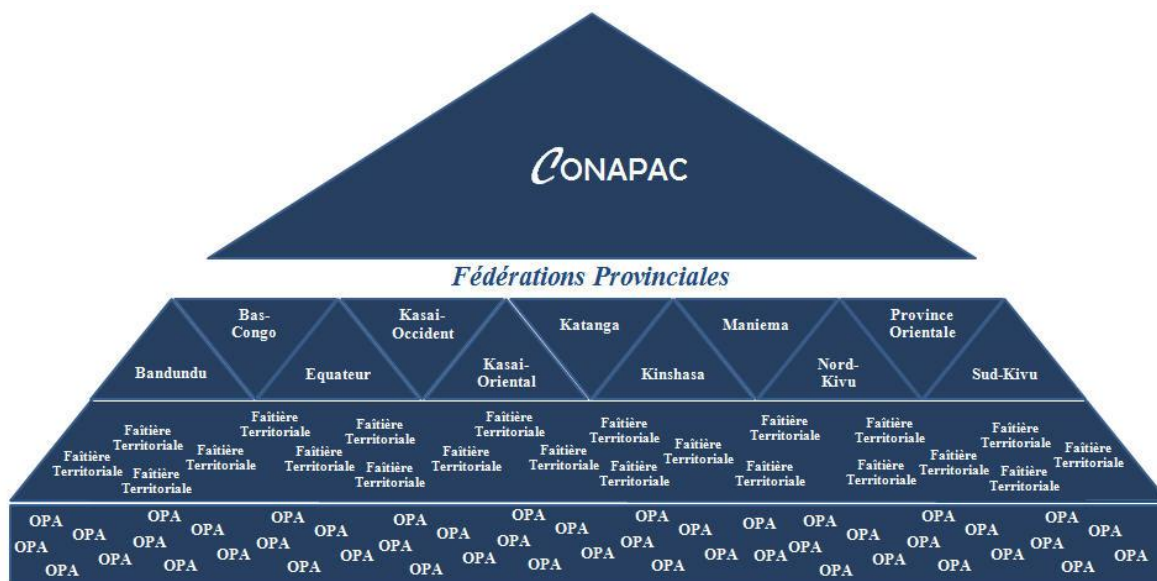
En vue de la concrétisation de ses objectifs, la CONAPAC utilise les stratégies suivantes : le plaidoyer en faveur d'une agriculture familiale durable, l'info communication systématique, la mise en relation des structures paysannes entre elles et avec des partenaires techniques, commerciaux et financiers, ainsi que le renforcement des capacités des leaders des Organisations Paysannes membres. Tout un axe stratégique vise le renforcement de la gouvernance opérationnelle et institutionnelle d'une CONAPAC visible à partir des performances des fédérations provinciales, de manière à la hisser au niveau des structures respectant les standards de gestion des structures faitières crédibles et compétitives.

Les Fédérations provinciales membres élisent parmi leurs leaders ceux qui les représentent au sein de la Confédération, à travers ses différents organes statutaires, à savoir l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Commission de Surveillance. A leur niveau, les Fédérations provinciales ont pour membres des Unions, des Coopératives et des Filières agricoles ; celles-ci ayant pour membres les Organisations à la base. Ces Organisations à la base ont pour membres soit les individus, soit les ménages. L'ensemble de cette structure constitue le mouvement paysan CONAPAC. Les 11 fédérations provinciales (représentant les 11 anciennes provinces que comptait le pays avant le découpage intervenu en octobre 2015) sont composées par 980 Unions qui sont constituées à leur tour par 10.900 Organisations Paysannes à la Base (OPB en sigle) et Coopératives primaires.

Actuellement (mars 2016), les fédérations membres de la CONAPAC sont :

- la Fédération des Paysans et Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN) ;
- les Forces Paysannes du Kongo Central (FOPAKO) ;
- la Faitière des Organisations Paysannes de Kwilu-Kwango-Mai Ndombe (FOPAKKM) ;
- la Fédération des Organisations Paysannes du Kasaï Occidental (FEDOP) ;
- la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Kasaï Oriental (FOPAKOR) ;
- la Convention des Paysans pour le Développement de l'Equateur (COPADE) ;
- la Fédération des Producteurs Agricoles de la Province Orientale (FEFPAPO) ;
- la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM) ;
- la Fédération des OPA du Congo au Nord Kivu (FOPAC Nord Kivu) ;
- la Fédération des OPA du Congo au Sud Kivu (FOPAC Sud Kivu) et
- la CONAPAC-Katanga.

Le découpage territorial sanctionné par une nouvelle subdivision administrative du pays, passant de 11 à 26 provinces, influencera la structuration de la CONAPAC qui, dans son nouveau plan stratégique 2016-2025, veut plus s'orienter vers la professionnalisation et le développement des filières agricoles vertes qui tiennent compte de la protection de l'environnement et du renforcement économique de ses membres selon les spécificités de leurs provinces respectives.



II. RESUME

Depuis plusieurs années, les paysans réunis au sein de la CONAPAC travaillent dans le but de booster l'économie rurale et contribuer à l'amélioration de leur vécu quotidien. L'une des stratégies utilisées par la CONAPAC est de mener le plaidoyer auprès des autorités tant au niveau national que provincial afin que ces dernières promulguent des politiques et des lois qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des paysans. C'est dans cette perspective que s'est inscrit les actions intenses de la CONAPAC pour le vote et la promulgation de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole en RDC en date du 24 décembre 2011 et le décret n° 011/11 du 14 mars 2011 portant institution du Fonds National de la Microfinance, FNM en sigle, un établissement public agréé par la Banque Centrale du Congo comme Institution Financière Spécialisée. Ces efforts ne peuvent pas s'arrêter en si bon chemin si les effets de ces instruments juridiques ne se manifestent pas au niveau local. C'est ce qui explique l'élaboration du présent dossier de plaidoyer afin que le Fonds National de microfinance (FNM) soit renforcé et mis en place dans toutes les provinces et disponibilise des produits financiers et des assurances adaptés aux producteurs agricoles.

Pour y arriver, il a fallu en premier lieu comprendre les besoins réels des masses paysannes afin de construire un vaste réseau des alliés pouvant permettre d'obtenir le changement dans la mise en œuvre des politiques spécifiques au secteur agricole. C'est dans ce contexte qu'une étude a été diligentée auprès des producteurs agricoles afin de collecter leurs avis et besoins.

L'étude a été menée dans la province du Sud-Kivu et étayée par les données collectées dans les provinces de Bandundu, du Kongo Central, de l'Equateur, du Kasai Oriental et du Nord Kivu. Il était important dans un premier temps de cartographier les différentes zones devant faire l'objet de l'étude. N'ayant aucune possibilité d'organiser un recensement de l'ensemble des paysans, un échantillon représentatif a été tiré selon les règles et la rigueur d'une étude quantitative de l'ordre de 630 enquêtés. Les analyses ont été faites grâce à l'usage du logiciel SPSS et à la triangulation des données administratives et d'enquête de terrain, qualitatives et quantitatives.

Ainsi le premier chapitre traite des besoins ressentis par les paysans en termes d'accès au financement et au crédit agricole. Il traite également du niveau de connaissance, par les personnes enquêtées, de l'existence des mécanismes d'accès au crédit agricole. Il met en adéquation les besoins ressentis par les petits producteurs et les maillons de chaîne de valeur en identifiant les filières les plus porteuses pouvant faciliter l'accès au crédit agricole.

Le second chapitre traite des potentialités que regorgent les zones enquêtées en termes des filières porteuses ainsi que des possibilités d'accès des paysans aux structures de microfinance. Il décrit les modes de fonctionnement de ces structures.

Le troisième chapitre analyse les facteurs limitatifs en termes d'obstacles que rencontrent les paysans pour accéder aux crédits agricoles d'une manière adéquate. Ainsi les questions relatives à la rentabilité des superficies exploitées par les paysans et les taux fixés par les structures de microfinance, la constitution des gages et cautions sont abordées incluant l'insécurité foncière permanente dans laquelle se retrouve une bonne frange de la population paysanne. Ces éléments sont mis en balance afin de ressortir les écarts ou mieux le fossé entre les aspirations des paysans et l'accès réel au crédit agricole dans le format actuel.

Enfin, le quatrième chapitre traite des opportunités et potentialités que regorgent les zones enquêtées en identifiant les filières rentables et dignes de financement.

La conclusion remonte les recommandations pertinentes et légitimes des personnes enquêtées dans la perspective de faciliter l'accès au crédit agricole des petits producteurs en vertu des facteurs limitatifs abordés dans le cadre de cette enquête participative.

La conclusion a permis de formuler le message des petits producteurs des provinces enquêtées en vue d'obtenir l'installation effective d'une antenne du Fond National de la Micro finance dans chaque province et ouvrir ainsi la brèche à l'accès aux crédits agricoles moyennant des conditions abordables qui tiennent compte des réalités des activités agricoles.

III. INTRODUCTION

Courant 2015, la CONAPAC a initié une étude afin de comprendre les perceptions des petits producteurs sur le FNM. Il s'est agi d'appréhender leur désir d'accéder aux crédits agricoles et de quelle manière pensent-ils utiliser les fonds ainsi perçus dans les maillons de la chaîne de valeur ainsi que dans les filières les plus porteuses. De même, il était nécessaire de faire une cartographie des IMF opérationnelles dans les milieux ruraux afin de comprendre comment elles s'y prennent dans l'octroi du crédit agricole auprès des paysans et comment ces derniers une fois bénéficiaires se comportent pour remplir leurs obligations.

L'étude a également eu comme objectif de dégager les obstacles que rencontreraient les paysans pour accéder au crédit agricole et contribuer ainsi au passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture orientée vers le marché.

Cette étude se réalise dans un contexte de résilience communautaire, après une longue période de conflits qui a eu comme corollaire une abondance d'assistance humanitaire habituant plus les paysans à une assistance gratuite qu'à une culture de production et de rentabilité.

Au-delà des résultats ressortis dans le cadre de cette étude, les recommandations pertinentes ont été formulées par les personnes enquêtées. Cela a permis de traduire ces recommandations en une demande à adresser au Ministère de Finances ainsi qu'à la Direction Générale du FNM afin d'obtenir en vertu du décret n° 011/11 du 14 mars 2011 portant institution du Fonds National de la Microfinance l'extension de ce service à caractère public dans tous les territoires de la RDC. Cette extension devra être orientée dans l'offre des produits financiers adaptés aux besoins des agriculteurs.

IV. CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, la RDC a été fortement secouée par des graves conflits qui ont eu un impact très sérieux sur tout le système rural jetant des milliers des paysans sur le chemin de l'exil. Pareille situation a donné lieu à une économie basée sur l'aide humanitaire. Au cours des dernières années, et à la faveur d'une certaine accalmie qui s'observe dans les milieux ruraux, les paysans ont pris conscience du fait que les aides humanitaires ne sont pas salutaires en rapport avec leurs besoins. De ce point de vue, les organisations paysannes se sont fortement structurées en s'engageant dans une perspective de développement durable.

L'impact des conflits armés sur la situation sociale des paysans a entraîné une forte paupérisation en milieu rural. D'où le recours à l'agriculture de subsistance reste fréquent sur l'ensemble du territoire national malgré les potentialités des filières porteuses.

L'installation de plusieurs coopératives et autres institutions de microfinance dans les milieux ruraux a constitué une grande opportunité pouvant aider les paysans à avoir accès aux capitaux afin de passer de cette agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers le marché pouvant contribuer à l'amélioration de la situation sociale du paysan.

Malheureusement, l'avènement de ces coopératives d'épargne et crédit n'a pas eu un impact significatif sur le quotidien du paysan à cause du taux d'intérêt élevé justifié par l'offre des produits financiers non adaptés aux réalités du monde paysan.

Le décret n° 011/11 du 14 mars 2011 portant institution du Fonds National de la Micro finance est une opportunité inestimable pouvant contribuer à booster l'économie rurale par l'accès des producteurs agricoles au crédit.

Le FNM est une structure du gouvernement, sous la tutelle du ministère des Finances qui a pour vocation d'accompagner la population congolaise dans la lutte contre la pauvreté.

Sa vision est de promouvoir l'intégration d'un grand nombre des populations vulnérables, en milieu rural et urbain, dans le système financier de la RDC à travers l'offre de services financiers et non financiers adaptés. Il a une double mission qui est de :

- (i) Contribuer à l'autonomisation des populations économiquement vulnérables exclues du système financier ;
- (ii) Améliorer la qualité opérationnelle et financière des institutions financières de proximité (IFP) sur toute l'étendue du territoire national.

Dans sa stratégie d'intervention, le FNM se propose deux produits innovants aux institutions financières de proximité à savoir des microcrédits aux pauvres entrepreneurs ainsi que des microcrédits aux activités agricoles rurales.

Sa stratégie d'offre des services financiers et non financiers est globale et basée sur une approche intégrée et indirecte de « faire-faire » à travers plusieurs actions simultanées et agencées dans cinq (5) axes d'interventions suivantes :

- 1) renforcement des capacités techniques des Pauvres Entrepreneurs (PPA et PEA) et des Institutions Financières de Proximité (IFP) ;
- 2) refinancement et lignes de crédit aux IFP partenaires ;
- 3) sécurisation des Prêts ;
- 4) suivi-évaluation ;
- 5) gouvernance du FNM.

Depuis la promulgation de la loi portant sa création et son agrément par l'autorité tutelle de régulation du secteur de la microfinance qui est la Banque Centrale du Congo, ses activités ne sont pas encore visibles sur l'ensemble du territoire national. Il reste cependant opérationnel au niveau de deux provinces notamment la ville province de Kinshasa et l'ex-province du Katanga.

Cependant, les contours de la loi portant création du FNM restent méconnus par les paysans du fait de sa faible opérationnalité.

V. ETAT DE LIEUX : CE QUI A ETE OBSERVE / FAIT (METHODOLOGIE)

L'approche utilisée dans le cadre de cette étude a été participative basée sur la prise en compte des aspirations profondes des populations paysannes. Faute de mener un recensement sur l'ensemble des populations paysannes, notre champ d'étude s'est étendu sur sept des huit territoires de la province du Sud Kivu en ponctuant un échantillon représentatif dans une démarche purement quantitative.

Besoins en financement agricole

Au regard des résultats obtenus de l'étude, il ressort que les paysans ressentent un fort besoin d'accéder aux financements agricoles en termes de crédit. Les scores obtenus oscillent autour de 96 % en moyenne. Ce crédit, d'après les acteurs enquêtés, devrait être orienté dans tous les maillons de la chaîne de valeur, avec priorité accordée à la production.

Au moins 87 % des personnes enquêtées estiment n'avoir jamais eu accès au crédit agricole alors qu'une moyenne de 13 % des enquêtés ont estimé avoir une certaine expérience avec le crédit agricole. Dans cette frange de 13 %, au moins 79 % d'entre eux ne connaissent pas le mode d'accès à ce crédit et même le taux de remboursement. Cet état de chose semble trouver leur source dans la diversité des acteurs qui octroient le crédit agricole dont très peu parmi eux sont des institutions de microfinance. Les paysans semblent confondre les aides octroyées par les organisations humanitaires dans le domaine de l'agriculture et les crédits. Cette confusion est accentuée par le fait que ce crédit se confond aux arrangements locaux en termes des actions de solidarité qu'on appelle AVEC (Association villageoise d'Epargne et Crédit) ou MUSO (Mutuelle de solidarité).

Les institutions de microfinance et la problématique du taux d'intérêt

Les institutions de microfinance sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national. Si certaines provinces sont assez bien servies comme celles du Sud Kivu et du Nord Kivu, d'autres par contre n'en compteraient que quelques-unes ou presque pas comme la province de l'Equateur.

La problématique de financement du secteur agricole

- Insuffisance du budget alloué au secteur agricole
- Méfiance des institutions financières face aux projets agricoles
- Taux d'intérêt trop élevés sur le marché financier
- Incompatibilité des échéanciers des crédits avec les saisons agricoles
- Exploitation des spéculations à faible valeur marchande
- Non structuration en filières porteuses
- Produits financiers non adaptés à l'agriculture

Le taux d'intérêt

Les paysans enquêtés ayant eu accès au crédit dans les institutions de microfinance semblent inquiets quant au taux d'intérêt mensuel fixé par les institutions de microfinance. Ce taux se situerait selon les enquêtés entre 1 et 5 %. L'exemple du territoire d'Idjwi reste illustratif en termes d'appréciation du taux d'intérêt fixé par les IMF.

			Taux d'intérêt			Total
			1 à 2%	2,1 à 3%	3,1% et plus	
Niveau d'appréciation	Bonne	Effectifs	4	2	3	9
		Pourcentage	22,2%	11,1%	16,7%	50,0%
	Mauvaise	Effectifs	1	0	6	7
		Pourcentage	5,6%	0,0%	33,3%	38,9%
	Aucune	Effectifs	1	0	1	2
		Pourcentage	5,6%	0,0%	5,6%	11,1%
Total		Effectif	6	2	10	18
		Pourcentage	33,3%	11,1%	55,6%	100,0%

Du tableau ci-dessus, on constate que sur 21 personnes qui ont accès au crédit, 18 seulement ont donné leur appréciation en ce qui concerne le taux d'intérêt. 50% des personnes ont une bonne appréciation pour le taux d'intérêt. De ces 50%, (22,2%) sont ceux qui ont reçu le crédit à taux

d'intérêt compris entre 1-2% et (16,7%) à un taux de 3% et plus. On remarque que sont nombreux ceux qui ont une mauvaise appréciation du taux d'intérêt supérieur à 3% (33,3%).

Les 16,5% qui ont une bonne appréciation au taux d'intérêt supérieur à 3% soit ne savent peut être pas calculé la rentabilité, soit ont reçu un montant suffisant qui leur a permis d'effectuer des activités plus rentables. Cependant, 11,1% parmi 18 personnes n'a pas pu apprécier.

Il est important de noter qu'au regard des réponses formulées par les enquêtés, il ressort que ces derniers ont une connaissance vague de ce que pourrait être le taux d'intérêt. Dans certaines circonstances, certains ont prétendu souhaiter un taux d'intérêt mensuel de l'ordre de 10 %, ce qui serait inimaginable en termes de rentabilité pour les bénéficiaires. Dans le cas de figure du territoire d'Idjwi, ceux qui n'auraient pas apprécié soit 16 %, ont été considérés par les responsables des IMF comme incapables de rembourser.

De même, il ressort des résultats de l'enquête que 97 % des IMF ne tiennent pas compte des spécificités des activités agricoles. De ce fait, le crédit octroyé par les IMF reste standard et ne pourrait pas bénéficier aux agriculteurs, d'où le taux d'intérêt ne tient pas compte de ces spécifiés.

La plupart d'acteurs estiment que le taux d'intérêt diffère selon que l'on est dans une IMF ou dans les organisations d'aide. Quant aux premiers, ils sont élevés et oscillent autour de 5 à 10 % du montant octroyé. Le montant octroyé par les IMF oscille entre 100 et 500 \$. 98 % des bénéficiaires le jugent insuffisant par rapport à leurs besoins.

Capacité des paysans à constituer le gage et freins d'accès au crédit

L'un des éléments abordés par les responsables des institutions de microfinance reste la faible capacité des paysans à constituer le gage. C'est pourquoi l'étude s'est appesantie sur la capacité des paysans à rembourser en termes de la rentabilité des filières qu'ils exploitent ou en termes de la constitution d'un gage.

Capacité de production des paysans

Les superficies des concessions occupées par les paysans dépendent d'une région à une autre. 70 % des personnes enquêtées estiment avoir uniquement un champ ou sont sous contrat de métayage et exploitent moins de ½ hectare. Pareil espace ne permet pas de donner une rentabilité alors que même parfois les paysans y associent plusieurs cultures. Le fait que certains enquêtés soient sous un contrat de métayage suppose dans une certaine mesure que l'entièreté des récoltes ne leur reviendrait pas, ce qui amoindrit encore la rentabilité.

98% des personnes enquêtées estiment que leurs terres ont été acquises en vertu de la coutume. En d'autres termes, ces concessions ne sont couvertes par aucun titre. Ceci constitue donc un blocage pour les paysans de se constituer un gage à faire valoir auprès des institutions de microfinance.

Faible connaissance de la loi

La moitié des enquêtés estiment ne pas avoir une connaissance du FNM, c'est qui constitue un frein pour leur accès au crédit.

VI. LA QUESTION PRINCIPALE : LE(S) PROBLEMES QUE LES PAYSANS VEULENT RESOUDRE

L'avènement des structures de microfinance aurait constitué une opportunité pour les paysans d'accéder aux crédits. Les conditions d'octroi de crédit fixées par ces structures, caractérisées par des taux de remboursement mensuel très élevé se situant entre 1 et 5% ne permettent pas l'accès de paysans au financement pour un développement durable de leurs activités.

Cependant, le besoin en financement des petits exploitants agricoles reste réel et urgent pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la promotion du secteur agricole dans notre pays.

Le décret N°011/11 portant création et organisation d'un établissement public dénommé Fonds National de la Micro finance, en sigle « FNM » du 14 mars 2011 constitue une opportunité qui pourrait permettre l'accès des paysans aux crédits à des taux de remboursement qui tiennent compte des réalités du secteur agricole pour booster l'économie rurale.

Ainsi l'installation des antennes dans toutes les provinces de la RDC et des succursales du FNM dans tous les territoires est fortement encouragée.

VII. PISTES DE SOLUTION : LA (LES) SOLUTION(S) A PROPOSER

Les principales recommandations formulées par les participants tout au long du processus se sont étendues sur plusieurs domaines, prenant en compte les aspects d'accès au crédit agricole ou de l'implantation des antennes dans toutes les provinces de la RDC, de renforcement des capacités techniques, ou même d'ajustement organisationnel des structures paysannes. En somme, les recommandations des enquêtés se recoupent en des points suivants :

- 1) Œuvrer pour l'ouverture d'une antenne du FNM au chef-lieu de chaque province et des succursales dans les territoires ;
- 2) Faciliter aux paysans l'accès au crédit agricole avec des modalités réalistes qui tiennent compte de la nature spécifique des activités agricoles ;
- 3) Renforcer les capacités techniques des paysans pour un développement durable de leurs activités.

LES SOLUTIONS EN DETAILS : « ce qui est proposé à être décidé et à être fait »

En termes d'objectifs à atteindre :

Objectif général

- Contribuer à la promotion de l'économie rurale pour l'amélioration du vécu quotidien du producteur agricole.

Objectifs spécifiques

- Dégager les obstacles que rencontrent les producteurs agricoles pour un accès facile au crédit agricole ;
- Contribuer à la mutation de l'agriculture de subsistance à l'agriculture orientée vers le marché.

En termes de résultats :

- Le FNM est effectif sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le FNM facilite l'offre des produits financiers adaptés aux besoins des producteurs agricoles ;
- Le FNM assure le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des producteurs agricoles.

En termes des actions à mener, les acteurs ont proposé :

1. *Œuvrer pour l'ouverture d'une antenne du FNM dans tous les chefs-lieux de provinces et des succursales dans tous les territoires de la RDC*
 - Rendre disponible le dossier du plaidoyer pour le déploiement du FNM sur l'ensemble du territoire national ;
 - Constituer un cahier commun de charge avec les groupes des alliés dans la perspective de demander l'ouverture des antennes du FNM sur toute l'étendue de la RDC ;
 - Organiser des rencontres en bilatéral et discuter des modalités de collaboration entre la CONAPAC et le FNM ;
 - Collaborer avec le FNM sur l'identification des IFP (Institutions Financières de Proximité), éventuels partenaires pour rendre effectif l'accès de producteurs agricoles au crédit.

2. *faciliter l'accès des paysans au crédit agricole avec des modalités réalistes qui tiennent compte de la nature spécifique de leurs activités*
 - Collaborer avec le FNM et les IFP partenaires sur l'offre des produits financiers adaptés aux besoins réels de paysans, tenant compte du caractère saisonnier des activités agricoles ;
 - Encourager les petits producteurs à participer aux journées internationales de l'épargne (journées portes ouvertes).
3. *Renforcer de capacités techniques de paysans pour un développement durable de leurs activités*
 - Encourager la structuration de paysans en groupes d'intérêts économiques ;
 - Faciliter des séances de formations au profit des paysans sur la gestion du crédit agricole, la gestion financière, la mobilisation de l'épargne et l'entrepreneuriat agricole ;
 - Créer un feuillet qui traite du crédit agricole.

VIII. CONCLUSIONS (impacts potentiels)

Comme l'indique les résultats de l'étude, les petits producteurs qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel, ont manifesté un grand intérêt pour accéder au crédit agricole, soit une moyenne de 96%.

Les tentatives de ces derniers de mener des opérations avec les IMF ont produit très peu de résultats, ceci parce que les IMF n'intègrent pas les dimensions spécifiques liées aux activités agricoles.

L'avènement du Fond National de la Microfinance, étant une bonne opportunité, pourrait constituer une solution à la problématique de l'accès des paysans au crédit agricole, parce que, de par sa mission et son mandat, les petits producteurs correspondent aux critères fixés par le décret qui institue le FNM et même à sa stratégie d'intervention. Les expériences menées par le GAMF au Sud Kivu en 2013 ont montré que si les institutions de Micro finance prennent en compte les aspects spécifiques liés à l'agriculture, les petits producteurs ont des grands atouts pour rembourser les crédits qu'ils contractent, trois aspects importants sont à prendre en compte dans ce cas : le taux d'intérêt, le délai de remboursement et la nature du gage à constituer.

En appuyant les petits producteurs agricoles, le gouvernement de la RDC contribuerait à sortir l'économie rurale de l'informel et ainsi créer un marché local aujourd'hui inondé par les produits d'importation. Un marché local bien structuré devrait également permettre à l'Etat de renflouer ses caisses non seulement avec les intérêts que généreraient les crédits mais également les taxes et impôts dont s'acquitteraient les petits producteurs dans un contexte de la décentralisation.

IX. ETAPES POUR LE SUIVI

Après amendement et ajouts des dossiers de plaidoyer des toutes les provinces, l'élaboration de la note de plaidoyer s'en suivra. Après les dernières retouches, la CONAPAC et ses alliés déposeront la note de plaidoyer auprès de l'autorité compétente.

Une commission mixte sera mise sur pied pour le suivi entre autre les contacts, réunions et appels téléphoniques pour bousculer l'autorité afin d'obtenir gain de cause de la requête déposée.

X. Annexe 1 : Cartographie des acteurs

DECIDEURS	INSTITUTIONS MICROFINANCES	ETABLISSEMENTS MICROFINANCES	AUTRES INTERESSES	PRODUCTEURS AGRICOLES
Président de la République	Mutuelle d'épargne et de crédit	GAMF	Mutuelle de solidarité(MUSO)	CONAPAC
Premier ministre	COOPEC NYAWERA	PAIDEK	Association villageoise d'épargne et des crédits	FEDERATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES
Ministre national de l'agriculture, pêche, élevage	COOPEC CAHI			COPACO
Ministre national des finances	COOPEC KAWA			UNAGRICO
Ministre national du budget				
Gouverneur de Province				
Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage				
Ministre des finances				
Ministre du budget				

Cartographie des acteurs ; leur degré de pouvoir et leur intérêt

<u>ELEVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la République • Premier ministre • Ministre national de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre national des finances • Ministre national du budget • Gouverneur de Province • Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre des finances • Ministre du budget 	<ul style="list-style-type: none"> • CONAPAC • FEDERATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES • Mutuelle d'épargne et de crédit • COOPEC NYAWERA • GAMF • COOPEC CAHI Association villageoise d'épargne et des crédits • PAIDEK • Mutuelle de solidarité(MUSO) • COPAC • UNAGRICO 	<u>ELEVE</u>
<u>POUVOIR</u>	<u>INFLUENCE</u>	<u>INFLUENCE</u>	<u>INTERET</u>
REDUIT	<ul style="list-style-type: none"> • CONAPAC • FEDERATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES • Mutuelle d'épargne et de crédit • COOPEC NYAWERA • GAMF • COOPEC CAHI Association villageoise d'épargne et des crédits • PAIDEK • Mutuelle de solidarité(MUSO) • COPAC • UNAGRICO 	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la République • Premier ministre • Ministre national de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre national des finances • Ministre national du budget • Gouverneur de Province • Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre des finances • Ministre du budget 	<u>REDUIT</u>

<u>CIBLES</u>	<u>ALLIES</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Président de la République • Premier ministre • Ministre national de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre national des finances • Ministre national du budget • Gouverneur de Province • Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage • Ministre des finances 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée nationale • Assemblée provinciale • Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage • Médias • Autorités locales

<ul style="list-style-type: none"> • Ministre du budget 	
<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • CONAPAC • FEDERATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES • Mutuelle d'épargne et de crédit • COOPEC NYAWERA • GAMF • COOPEC CAHI Association villageoise d'épargne et des crédits • PAIDEK • Mutuelle de solidarité(MUSO) • COPAC • UNAGRICO

XI. Annexe 2 : Processus de collecte des données

Après le recrutement et la formation de 21 enquêteurs par le groupe de travail plaidoyer et deux consultants, ceux - ci ont élaboré les outils de collecte des données quantitatives, qualitatives et administratives.

Détermination de la taille de l'échantillon

Comme évoqué en supra, l'étude a été menée sur 10 sites répartis sur sept territoires de la province du Sud Kivu. Il s'agit de :

Kabare : Cirunga et Irhambi

Fizi : Mboko

Mwenga : Mwenga centre et Kasika

Kalehe : Ihusi

Idjwi : Bugarula

Walungu : Mushinga

Uvira : Luvungi, Sange et Uvira centre

Dans le cadre de cette étude, les enquêtes ont usé de la méthode de l'échantillonnage par grappe. Concrètement, il s'est agi de subdiviser la population homogène en grappe (sous-groupe). Cette méthode a été préférée car les difficultés de terrain font qu'il n'existe pas un registre des personnes à enquêter et par le fait que les habitants ne sont pas organisés de manière à ouvrir la voie à l'usage d'autres types de sondage. Pour une population estimée à 209 286 représentant 34 881 ménages (on estime la taille d'un ménage à 6 personnes) repartis sur 10 entités, la taille de l'échantillon a été calculée de la manière suivante :

$$N = (Z^2 \times pq) / D^2$$

Le nombre obtenu a été multiplié par deux soit 630 ménages à enquêter.

Vu la taille de certaines entités, elles ont été divisées sous grappes donnant lieu à 20 grappes reprenant chaque site enquêté (un regroupement des villages). Par conséquent la taille de chaque grappe a été obtenue en divisant la taille totale de l'échantillon par le nombre de grappes, ainsi 31,5 ménages ont été considérés par grappe

Analyse des données

Après la phase de collecte des données s'en sont suivies directement celle de l'analyse et la saisie des masques. En clair il s'est agi de saisir toutes les données figurant sur la grille des réponses des

questionnaires dans un fichier Excel, ceci a constitué la principale banque des données qui a servi lors de l'analyse des données. Pour ce faire une équipe d'enquêteurs a travaillé sous la supervision des consultants afin de parachever cette tâche. Quant aux données qualitatives et administratives elles ont fait l'objet d'une retranscription entretien par entretien selon un canevas qui a été élaboré pour cette fin

L'interprétation des données s'est faite à l'aide du logiciel SPSS afin de faire parler les chiffres, ceci avant que l'analyse proprement dite ne s'en suive. Cette dernière a consisté en une triangulation des trois sources des données, à savoir quantitatives, qualitatives et administratives. Au-delà de la triangulation de ces trois sources d'information, l'approche comparative a permis de mettre côte à côte les résultats de l'analyse des différents sites.

Restitution des résultats par site (la recherche participative)

Les rapports intermédiaires de chaque site ont été produits et ont par la suite été restitués par site. Dans le but de rendre plus participative cette étude, 7 restitutions au niveau territorial ont été organisées regroupant un échantillon des acteurs rencontrés lors de la phase de collecte des données au niveau de chaque site. 210 acteurs à raison de 30 par territoire ont été ainsi rencontrés. Le but étant de valider les résultats obtenus au niveau local et repenser à un recadrage si nécessaire. Ce cadre était également un lieu par excellence pour collecter des données supplémentaires.

Restitution du rapport par les consultants au le groupe de travail plaidoyer et au CPP et 14 représentants des 7 territoires jadis enquêtés.

En décembre, un atelier de restitution et un atelier de validation du dossier plaidoyer ont été tenu dans la perspective de mettre en balance les attentes et de crédibiliser encore davantage les résultats obtenus de l'étude.

Production du rapport

Il reviendra enfin de compte au consultant de produire un rapport définitif incluant les inputs des uns et des autres qui sera partagé avec les différentes parties prenantes.